TARIFS ANNUELS
AU 1ER SEPTEMBRE 2024

CONTRIBUTION DES ETUDIANTS

1ère année de BTS INDUSTRIEL ET TERTIAIRE	**1 825 €**
2ème année de BTS INDUSTRIEL ET TERTIAIRE	**1 825 €**
BTS NDRC « Nouveau Départ » EN 1 AN	**1 825 €**

Autres frais s'ajoutant aux frais ci-dessus :
. Cotisation APEL (facultative) : 28 € (tarif 2023-2024)
. Cotisation obligatoire aux associations étudiantes, uniquement pour les BTS Tertiaire : 30 €
. Cotisation au Bureau des Etudiants : 5 €
. Des achats de manuels pédagogiques peuvent être demandés par certains enseignants (achats groupés à la rentrée)
. Pour information, en BTS Commerce International et en BTS Communication **un voyage est organisé** dans le cadre de la scolarité, sous réserve de l'évolution du protocole sanitaire.

Un acompte de 260 € est demandé lors de l'inscription définitive. Cet acompte est déduit de la facture annuelle établie en octobre.

MODE DE REGLEMENT : prélèvements mensuels d'octobre à mai, chèque ou espèces.

HEBERGEMENT

- Possibilité d'hébergement à l'Internat de l'Ensemble St Félix-La Salle : Coût annuel 3 427 € (incluant les petits déjeuners). Une cuisine collective est mise à la disposition des étudiants.
- Partenariat avec Nexity : conditions privilégiées pour les étudiants du Campus St Félix-La Salle.

TARIFS REPAS

- Les étudiants ont accès à un self et une cafétéria.
- Le prix du repas n'excède pas 7,17 €, selon les formules choisies. La carte est rechargeable par Ecole Directe.

LES REDUCTIONS

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'Ensemble St Félix-La Salle bénéficient :

- d'une réduction de **20 %** sur la contribution familiale du 2ème enfant,
- d'une réduction de **40 %** sur la contribution familiale du 3ème enfant,
- d'une réduction de **60 %** sur la contribution familiale du 4ème enfant.

Un problème financier ne doit pas être un frein à l'inscription. Dans ce cas, n'hésitez pas à prendre contact avec le Chef d'Etablissement.

LES AIDES DU CROUS

- **BOURSE NATIONALE D'ETUDES SUPERIEURES (VERSEES PAR LE CROUS SOUS CONDITION DE RESSOURCES)** : Les étudiants saisissent leur dossier social étudiant (DSE) sur internet avant le 15 mai 2024 sur http://www.etudiant.gouv.fr (et avant fin mars pour augmenter les chances d'obtention d'un logement universitaire). **L'inscription doit se faire tous les ans**.

- **AIDE SPECIFIQUE** : peut être attribuée à l'étudiant en fonction de son projet de formation et de vie étudiante. Demande à faire auprès du CROUS.